

Concours : S - 2026 - 23

Durée de l'affichage : Du 29 juin au 2 août 2026

Date de début de l'emploi :

Lieu de travail : Cégep de Matane

Statut d'emploi : Régulier temps plein

Contrat annuel : 38,75 heures par semaine

Le Cégep de Matane est à la recherche d'une ou un manoeuvre à l'entretien ménager pour combler un poste à temps complet laissé vacant.

Notre établissement accueille environ 1 000 étudiant(e)s à la formation régulière et continue et compte plus de 250 employé(e)s. En travaillant au cégep, vous joindrez une organisation bienveillante qui met au cœur de ses priorités la réussite étudiante et la santé et le mieux-être de ses équipes.

Située en bordure du Fleuve St-Laurent et près du Parc de la Gaspésie, la MRC de la Matanie offre à ses habitants une qualité de vie extraordinaire. Chez nous, on a le temps de vivre et de profiter des grands espaces, de la diversité des activités sportives, sociales et culturelles parce qu'ici, tout est à proximité et il n'y a aucun trafic!

Description du poste

Sous la responsabilité du régisseur général, le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à accomplir des travaux d'entretien ménager, physique et préventif de même que des travaux de réparation mineure. Il comporte également le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel.

Plus spécifiquement, la personne de cette classe d'emploi :

- Effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement. Elle balaie, passe l'aspirateur, lave, nettoie et cire, selon le cas, les tapis, les murs, les plafonds, les planchers, le mobilier et les grillages de ventilation de divers locaux, y compris des salles de toilette et de rangement d'équipements sportifs. Aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et jette les rebuts et lave les vitres; à l'extérieur, vide les poubelles et enlève la neige des toitures;
- Voit à ce que les lieux et les équipements soient sécuritaires;
- Seconde à l'occasion la personne ouvrière qualifiée en manipulant les matériaux et objets lourds, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils;
- Déplace du mobilier, transporte et entrepose des marchandises et des matériaux et opère les équipements requis;

- Prépare les locaux de classe et les salles selon les dispositions demandées;
- Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Salaires: selon la convention collective en vigueur, taux horaire de 23.78\$. Une prime de soir s'ajoute au taux horaire.

Horaire de travail

- 38,75 heures par semaine, du lundi au vendredi, de façon générale, 16 h 30 à 00 h 45.
- Horaire de jour durant les vacances estivales et la période des Fêtes.

Pourquoi nous choisir

Certifié *Entreprise en santé*

4 semaines de vacances annuelles après une année

13 jours fériés

Banque de congés maladie rémunérés

Assurances collectives

Régime de retraite à prestation déterminée

Programme d'aide aux employés et télémédecine

Développement professionnel

Conciliation travail – vie personnelle

Accès gratuit à une salle d'entraînement et activités physiques de groupe

Pour connaître nos avantages et conditions d'emploi en détails, visitez notre page [Carrière](#).

Exigences

Aucune qualification spécifique n'est requise.

Profil recherché:

- Avoir le souci du travail bien fait ;
- Être organisé dans son travail;
- Être autonome?;
- Avoir un état de santé compatible avec la fonction et la capacité de déplacer des objets lourds ;
- Détenir des années d'expérience reliées à l'emploi est un atout important ;
- Posséder une attestation de formation en nettoyage et/ou entretien de bâtiments constitue un atout.

Remarques

Pour postuler, veuillez joindre les documents suivants au plus tard le 2 août 2026 à l'attention de Karine Lebrun :

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae à jour

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

Le Cégep souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les candidatures des femmes, des minorités visibles, des minorités ethniques, des personnes autochtones ainsi que des personnes handicapées, conformément à la **Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics**. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.